

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_094**

SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU

Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA

Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

DEL2024_094 : SUPPRESSION ET CRÉATIONS DE POSTES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 92-368 du 1^{er} avril 1992 modifié,
- Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 juillet 2017 fixant les ratios d'avancement de grade prise après avis du Comité Technique Paritaire,
- Vu l'arrêté n°ART2024_179 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion RH à compter du 1^{er} janvier 2024
- Vu l'arrêté n°ART2024-720 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission d'avancement de grade en date du 17 octobre 2024,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 novembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines, administration générale et communication en date du 26 novembre 2024,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant qu'il est proposé de promouvoir dix agents répondant aux critères requis par la réglementation pour bénéficier d'un avancement de grade.

Considérant que, dans ce cadre, il est nécessaire de supprimer les postes des agents promus et de créer les postes correspondants à leur avancement, à compter du 30/12/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

SUPPRIME les postes énumérés ci-dessous.

CRÉÉ les postes énumérés ci-dessous.

Filière	Type d'emploi	Suppression de poste	Type d'emploi	Création de poste
Administratif	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 29.25/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 29.25/35 ^{ème}
Technique	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 30/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 30/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint technique à 25.78/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 25.78/35 ^{ème}

	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 22.15/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 22.15/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 11/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 11/35 ^{ème}
Culturelle	Permanent	1 poste adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}
Animation	Permanent	1 poste adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 32.25/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à 32.25/35 ^{ème}

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN